

COMMUNE DE BERMÉRICOURT

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2023

Le conseil Municipal de la commune de Berméricourt dûment convoqué, s'est réuni le lundi 26 juin 2023 à 20h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice CHRÉTIEN, Maire de la Commune.

Présents : Mesdames COLLIGNON Christelle, REPPEL Delphine
Messieurs CHEVAILLIOT Yannick, DAVIN Alexandre, DEVILLE Yannick, FALINSKI Franck, MASCLAUX Valéry

Excusés : Madame DE SA Karine, Monsieur CHRÉTIEN Mathieu

Secrétaire de séance : Madame REPPEL Delphine

Ordre du jour :

- Décisions modificatives
- Passage à la nomenclature comptable M57 abrégée
- Travaux devis CTP
- Dénomination de rues des lotissements "Derrière le Vignes" et "Paradis"
- Signalisation du chemin du Levant
- Désignation d'un référent déontologue
- Questions diverses

Décisions modificatives

Afin de pouvoir effectuer les travaux :

- d'aménagement du cimetière, 1000€ seront transférés de la section fonctionnement vers l'investissement
- d'implantation d'un abri bus "carport", 1500€ seront transférés de la section fonctionnement vers l'investissement
- d'installation d'étagères dans le bâtiment technique, 1500€ seront transférés de la section fonctionnement vers l'investissement
- de mises en œuvre de fosses au pieds des arbres, 1500€ seront transférés de la section fonctionnement vers l'investissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les virements de crédits énoncés ci-dessus.

Passage à la nomenclature comptable M57 abrégée

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le passage de la commune à la nomenclature M57 abrégé à compter du 01/01/2024 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Travaux devis CTP

Monsieur le Maire présente les différents devis réalisés par la société CTP. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les devis concernant la réalisation de fosses au pied des arbres de la cour de la mairie et la réalisation de la purge RD au niveau du 15 rue de la République. Quant aux devis pour la réalisation de la rive béton en accotement de RD rue de la Paix et du parking poids lourd sont présentés au conseil à titre informatif, des réflexions sont en cours.

Dénomination de rues des lotissements "Derrière le Vignes" et "Paradis"

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité que la voie desservant le lotissement "Derrière les Vignes" ouverte à la circulation de la commune, recevra la dénomination officielle suivante :

Rue Gilbert Chrétien

- de charger le maire de porter ces dénominations à la connaissance de la population par l'apposition de plaques adéquates et la transmission aux services concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à que la voie desservant le lotissement "Le Paradis" ouverte à la circulation de la commune, recevra la dénomination officielle suivante :

Rue Paul Gaillot

- de charger le maire de porter ces dénominations à la connaissance de la population par l'apposition de plaques adéquates et la transmission aux services concernés.

Signalisation du chemin du Levant

Vu les demandes répétées et légitimes des riverains du lotissement "Derrière les Vignes",

Considérant qu'il incombe au maire d'assurer la tranquillité et la sécurité publiques,

Considérant le bruit et les vibrations occasionnés aux riverains par le passage des véhicules,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil décide de réglementer la circulation sur le chemin du Levant en procédant à l'implantation de deux panneaux "sens interdit sauf engins agricoles".

Désignation d'un référent déontologue

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil désigne en qualité de référents déontologues pour les élus locaux de la collectivité :

-M. Durand Franck, maître de conférences en droit public à l'université de Reims

-M. Denis Patrick, ancien DGS Ville et CC de Vitry le François

Le conseil autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Informations diverses :

Travaux sur la Commune :

Les deux nids de poules localisés dans la Commune ont été rebouchés.

Le curage du fossé a été effectué.

Le bordurage du virage vers la route d'Orainville a été réalisé.

La peinture du local comité est terminée.

La peinture des soubassements de la mairie a été refaite.

Les longerons des étagères du bâtiment technique ont été livrés.

Convention de participation citoyenne :

La commune de Berméricourt est la 75^{ème} commune à signer la convention de participation citoyenne.

Projet liaison douce :

Le projet de schéma cyclable Berméricourt – Gare de Loivre figure sur les projets de la Communauté Urbaine du Grand Reims potentiellement réalisables d'ici fin 2023.

Vigilance sécheresse :

Une étude des nappes phréatiques sera réalisée prochainement afin de déterminer si des restrictions d'eau seront instaurées prochainement.

Assistante sociale CLIC :

Départ d'Elodie, assistante sociale au CLIC vers de nouveaux horizons à compter du 28 août.

Lotissement "Le Paradis" :

Une rencontre prochaine aura lieu avec le lotisseur afin de faire le point sur les travaux et la commercialisation des terrains.

Clôture de la séance à 22h22

Delphine REPPEL,
secrétaire de séance



Patrice CHRÉTIEN,

Maire

